

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 14

Artikel: Un épisode des révolutions de la Suisse
Autor: Salgues, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mme E. de Pressensé vient de publier un volume de poésies auquel nous empruntons le morceau suivant qui est d'une grande beauté et fera mieux apprécier le mérite de cet ouvrage que tout ce que nous pouvons en dire.

Les pauvres.

Ils passent près de nous, suivant des chemins sombres,
Et sans lever les yeux.
Pour nous tous les rayons, pour eux toutes les ombres...
Nous sommes les heureux.
Ils passent près de nous. — Nous leur donnons sans doute
Un regard de pitié,
Puis nous nous détournons et suivons notre route :
Nous avons oublié !
Il passent près de nous, et notre âme distraite
S'émeut pour un instant,
Et nous entrevoyns leur misère secrète,
Leur mortel dénuement.
Et notre cœur se serre et nous avons peut-être
Des larmes dans les yeux,
Mais pour les consoler il faudrait les connaître,
Et que savons-nous d'eux ?
Nous sommes étrangers aux douleurs, à la joie
De leurs pauvres foyers.....
A genoux, bien souvent, nous les nommons nos frères
Devant le Dieu du ciel,
Mais ce mot qui s'envole à lui dans nos prières
Est menteur et cruel.
Ah ! ce n'est pas à nous de parler d'évangile,
D'amour compatisant,
Quand nous n'avons pour eux que l'aumône facile
Que l'on jette en passant.
Lorsque jamais leur main dans notre main pressée
Ne la sentit frémir,
Que nous leur mesurons la parole glacée
Qui ne saurait guérir ;
Quand nous ne leur donnons rien de notre pensée
Et rien de notre cœur.
Quand ils ne savent pas si leur âme blessée
De notre âme est la sœur.....
Ce n'était pas ainsi, Jésus, toi qui consoles,
Que tu passais près d'eux
Quand tu laissais tomber les divines paroles
Du royaume des cieux.
Tu ne regardais pas de si loin leur misère,
Tu suivais leurs sentiers ;
En te voyant souffrir, ils te sentaient leur frère
Et pleuraient à tes pieds.
Pauvres, déshérités, ignorants et coupables,
Ils venaient sans effroi.
Ah ! qui nous donnera les pitiés ineffables
Qu'ils trouvaient près de toi ?
Ah ! qui nous donnera l'amour qui les attire
Et sait les relever ?...
Quand le connaîtrons-nous cet amour fort et tendre,
Le seul qui peut guérir ?
Quand saurons-nous aimer assez pour tout comprendre,
Assez pour en souffrir ?

Un épisode des révoltes de la Suisse.

C'était avant l'Acte de Médiation, dans cette année mil huit cent deux, où, comme le dit la chanson, les Suisses se prirent tous aux cheveux. En effet, quoique proclamée une et indivisible, la République helvétique n'en était pas moins divisée et déchirée. Depuis quatre ou cinq ans qu'elle durait — si l'on appelle cela « durer, » — elle avait eu déjà quatre ou cinq constitutions, avec autant de coups d'Etat ou de coups d'épaule parlementaire pour en changer, et, bien entendu, avec ces changements d'hommes qui ne sont pas toujours des changements d'idées. Cette situation, qui faisait courir au pays toutes sortes d'aventures, en faisait courir aussi et plus d'une aux particuliers. Celles-ci n'appartiennent pas nécessairement à l'histoire ; il en est cependant qui nous font assister, comme d'un coin obscur, au spectacle de cette époque trop oubliée, mais que la tendance actuelle à l'unité centralisatrice pourrait

bien ramener sous une autre forme avec les mêmes erreurs et les mêmes dangers.

Voici un de ces épisodes tout individuels et pourtant réellement historiques dans le fond et dans les détails. Il nous a été conté par l'un des deux personnages qui s'y montrent assez bizarrement en relief, quoique dans l'ombre tous les deux. Nous ne changeons que les noms, faciles à rétablir, d'ailleurs, pour ceux de nos compatriotes qui ont encore pu connaître la société lausannoise de ce temps-là.

Deux amis d'enfance, M. d'Hervilliers et M. de Brenne, se trouvaient, au midi de la vie, engagés dans des partis politiques différents, qui se disputaient à main armée la suprématie. Issu d'une vieille famille noble du pays de Vaud (ou canton du Léman, comme on l'appelait alors, depuis son émancipation récente), M. d'Hervilliers était resté fidèle à l'ancien gouvernement, celui du patriciat bernois, renversé par la révolution, mais qui luttait en ce moment pour reprendre sa domination au sein de la jeune république rebelle. M. de Brenne, au contraire, s'était jeté avec toute la ferveur de ses convictions et de ses espérances sous le drapeau national. Il commandait même un petit corps de troupe posté à peu près au centre du canton, et pouvant de là se diriger vers la frontière la plus immédiatement menacée.

A Lausanne siégeait le pouvoir nouveau, qui, hélas ! promptement usé par ses fautes, miné par la discorde générale et ses dissensions particulières, était déjà vieilli et allait bientôt passer. Il ne siégeait pas même, à vrai dire. En vain s'était-il débarrassé violemment de Laharpe, son premier chef et le tribun de la Révolution helvétique ; il avait dû quitter Berne devant les insurgés séparatistes de la Suisse centrale, et s'était plutôt réfugié qu'installé dans le canton de Vaud, qui seul tenait encore, mais froidement, pour la république unitaire.

M. d'Hervilliers habitait, près de la petite capitale, un ancien manoir de famille. Comme ses opinions étaient connues, les partisans de l'ancien régime le chargèrent d'une mission secrète pour Berne. Il partit de chez lui en habit de chasse, le fusil en bandoulière et sans bagage. Ses dépêches étaient dans le canon de son arme, et M. d'Hervilliers comptait, s'il était arrêté, de faire de ses papiers et de sa poudre qu'une seule et même décharge.

Arrivé à Morat par la diligence, sans avoir fait de mauvaise rencontre, il fut déposé dans la rue, lui et son fusil, la voiture n'allant pas plus loin.

Débusqué ainsi du coin de la voiture où il s'était tenu blotti pour ne pas être reconnu au passage, il était assez déconcerté. Naturellement on lui demanda ce qu'il faisait là, en pareil équipage, au point du jour, en temps de combats et de révolution. Il fut mené au premier magistrat du lieu qui, heureusement, connaissait un de ses proches parents, naguère investi d'un poste élevé dans le canton du Léman, dénomination transitoire du canton de Vaud, comme nous venons de l'expliquer. Ce fonctionnaire poussa l'obligeance jusqu'à lui procurer un laisser-passer du général Andermatt, commandant peu capable et même peu sûr, fut-il dit

dans le temps, de la petite armée du gouvernement militaire, alors en retraite comme ce dernier, et occupant, sur la ligne de Morat et de Faoug, la frontière des deux Helvéties, allemande et romande.

Le magistrat qui facilitait ainsi à M. d'Hervilliers la continuation de son singulier pèlerinage, lui fit toutefois observer que le fusil y était, pour le moins, de trop et lui offrit de le garder parmi ceux de son fils. — Très volontiers, répondit notre plénipotentiaire en habit de chasse. Seulement, comme je tiens beaucoup à cette arme (vous connaissez les manies des chasseurs), permettez-moi de la mettre moi-même là où elle doit rester. On le conduit à une panoplie, devant laquelle le voyageur monte sur une chaise et, de là, place son fusil au-dessus de tous les autres, hors de la portée de la main.

Il arrive heureusement à Berne et s'acquitte verbalement de son message auprès de ceux auxquels la dépêche était adressée. C'était, croyons-nous (notre narrateur ayant été peu explicite sur ce point), quelque engagement ou avis d'entente entre les partisans de l'ancien régime dans le pays de Vaud et les patriciens bernois qui, profitant du désordre du gouvernement militaire, songeaient bien plus à reconstituer sur ses ruines une partie au moins de leurs priviléges de caste que les libertés de tous.

M. d'Hervilliers repart sur-le-champ en petite voiture. Il prend cette fois un autre chemin, celui de la rive septentrionale du lac de Neuchâtel et parvient sans accident jusqu'à Concise, premier bourg de la frontière vaudoise. Il se trouvait ainsi non-seulement à l'entrée de ce qui restait de territoire au gouvernement attaqué, mais, sans qu'il s'en doutât, en un lieu déjà inquiet et dans l'attente des événements.

On le conduit encore chez le magistrat, autre connaissance de sa famille, qui lui dit :

— Mon cher monsieur, j'en suis désolé, mais je suis obligé de vous arrêter. Je vais demander à Lausanne ce qu'il faut faire de vous. En attendant, sauf la liberté, regardez-vous chez moi comme chez vous.

En effet, établi dans le salon de son bienveillant geôlier, M. d'Hervilliers y passa quelques jours les plus tranquilles du monde.

Une nuit, il entend des coups de fusil et un grand fracas ; le tocsin sonne, on bat la générale. On crie dans les rues, une confusion extrême règne partout. On ne sait ni qui commande, ni qui obéit. Le gardien de M. d'Hervilliers entre chez lui, une lumière à la main, tout ahuri et la figure bouleversée.

— Monsieur, dit-il, nous sommes cernés du côté du lac, par les barques bernoises, et du côté de terre par le corps de troupes du colonel Pillichody (partisan bernois dans le pays de Vaud). Je viens me mettre avec ma famille sous votre protection.

— Monsieur, répondit prudemment M. d'Hervilliers, si j'ai des amis parmi les ennemis, ces amis seront les vôtres.

Là-dessus, on se tranquillise. Comme la nuit était déjà fort avancée, chacun se rejeta sur son lit, où l'on essaya du repos, le silence s'étant fait tout à coup après ces instants d'anxiété. On se croyait pris. Au matin, l'hôte de M. d'Hervilliers propose à son

prisonnier, ou plutôt maintenant à son protecteur, une reconnaissance au dehors pour s'assurer de l'état des choses. On sort, on se hasarde, on s'avance. Personne ! personne nulle part. Ni assiégeants, ni partisans de l'ancien régime, ni défenseurs du nouveau. Ceux-ci étaient retranchés dans leurs postes, et fort tranquilles dans leurs guérites.

Il se trouva que, les signaux ayant été mal faits ou mal compris, les barques armées n'avaient pas abordé ; Pillichody s'amusait à prendre Orbe, au lieu d'être là pour les attendre. Les gendarmes postés sur la grève avaient fidèlement et solitairement lâché leur coup de fusil sur les embarcations ennemis, à mesure qu'elles longeaient le rivage pour s'éloigner. Bref, il ne restait nulle trace de la tentative, ni des frayeurs de la nuit.

M. d'Hervilliers et son hôte se regardaient assez embarrassés, lorsqu'arriva un exprès, à franc étrier, apportant pour réponse de colloquer le prisonnier sous la garde de l'autorité jusqu'à nouvel ordre.

Il fallut se résigner et retourner s'établir au logis. Homme d'esprit et fort gai, M. d'Hervilliers ne témoigna aucun ennui de ce revirement de fortune. Il n'en perdit ni l'appétit, ni le sommeil, pas même un atome de cette imperturbable assurance qui l'accompagnait dès le début de sa mission. Beau garçon et beau diseur, il plaisantait du matin au soir avec les dames et n'avait pas l'air de se souvenir qu'il fût le moins du monde prisonnier. Cependant, si son but et ses démarches étaient quelque peu devinées, sa position pouvait devenir dangereuse.

Si M. d'Hervilliers ne s'inquiétait pas à Concise, ailleurs ses amis n'étaient rien moins que rassurés ; M. de Brenne surtout qui, malgré leurs dissents politiques, était fort attaché à son ancien ami et pouvait, par sa position même dans le parti encore dominant à Lausanne, juger mieux des périls du retour du malheureux plénipotentiaire.

Une parente de celui-ci, M^{me} de Montolieu (l'auteur d'ouvrages alors en vogue), acheva de décider M. de Brenne à essayer de faciliter le voyage de l'absent qui leur tenait tant au cœur à tous deux, en allant le chercher lui-même.

Aussi courageux que dévoué, M. de Brenne partit donc, en secret, conduisant lui-même un char découvert, par des routes encombrées de troupes et au travers d'un pays tout en mouvement, afin de ramener l'aventureux messager de Concise.

Lorsqu'il y arriva, M. d'Hervilliers le reçut assez mal, ne se doutant point de l'étendue ni même de la nature du service qu'on venait de lui rendre. M. de Brenne avait l'aspect froid, réservé, imposant, impénétrable. Sans chercher à adoucir le moins du monde le prisonnier par des explications, ni par des manières affectueuses, il se laissa traiter en geôlier par lui, alluma son cigare, et l'on se mit en route.

Ils n'échangèrent pas un mot, et ne firent aucune rencontre jusqu'à Yverdon, à quelques lieues de là. En arrivant dans la principale rue, les voyageurs virent un personnage, en grand costume militaire, qui s'y promenait tout seul avec la plus vive agitation. C'était le commandant de la ville.

— Eh ! mon pauvre Dochat, s'écria M. de Brenne, que faites-vous donc là ?

— Ma capitulation, répond l'autre : la ville est prise.

— Par qui ?

— Par M. de Blénay, le beau-frère de M. d'Hervilliers, que je vois à côté de vous. Tenez ! il est là-dedans, à l'Hôtel-de-Ville, où il dicte ses conditions à la municipalité.

— Et ses soldats ?

— Ils gardent les portes. Vous allez les voir, pourvu qu'ils vous laissent passer !

Dès que le véhicule fut reparti, M. de Brenne ôta gravement son cigare, le jeta, se tourna vers son compagnon et lui dit :

— Je crois, Monsieur, que je suis votre prisonnier.

— Oui, Monsieur, si vous le permettez.

On sortait alors de la ville. Point de troupes nulle part. La porte libre et toute grande ouverte.

M. de Blénay était venu si vite prendre Yverdon, qu'il ne s'était pas aperçu que ses soldats ne pouvaient le suivre de ce train-là. La municipalité en fut pour sa peur, le commandant Dochat pour sa harangue, et M. de Blénay pour un cheval qu'il creva en se sauvant plus vite encore qu'il n'était venu.

Quand ce fut un fait bien constaté que l'absence de toute force armée d'un parti contraire à celui de M. de Brenne, ce dernier se tourna de nouveau, ralumant un cigare, et dit du même ton, entre deux bouffées :

— Je crois, monsieur, si vous le voulez bien, que je dois maintenant vous reprendre.

Le prisonnier s'inclina par forme de consentement, et, tout en reprenant l'allure ordinaire, on continua le voyage.

Après un nouveau temps de silence, M. de Brenne ralenti le trot du cheval, et demanda à son voisin où il comptait descendre en arrivant.

— Mais chez moi.

— Permettez ! je crains que cela ne se puisse. On vous inquiéterait peut-être. Veuillez être mon hôte à la campagne, du moins pour quelques jours.

— Je ne veux subir aucune générosité.

— Il le faut cependant, si vous ne voulez pas, en vous exposant, nous exposer aussi, moi ou d'autres, au soupçon, et peut-être à pis. Vous serez plus en sûreté chez moi.

— C'est donc bien compromettant ce que vous faites à cette heure !

— En temps de révolution, il n'y a pas d'action indifférente, et les plus haut placés sont les premiers soupçonnés.

— Bel état de choses vraiment ! Souffrez que je ne décide rien avant l'issu du voyage. D'ici là, tel incident peut encore me venir en aide, et nous délivrer tous deux, vous d'un dangereux service, et moi d'une position que je ne saurais accepter.

A Echallens, qui était alors la station intermédiaire entre Yverdon et Lausanne, on s'arrêta pour dîner et laisser respirer le cheval. A peine était-on dans l'auberge, que la rue se remplit d'un tintamarre effroyable. Chars de toute espèce, piétons esoufflés, fuyards qui criaient : « Sauve qui peut ! l'armée bernoise est sur nos talons. »

La petite armée helvétique, poussée sur sa ligne de Faoug par un ennemi fort supérieur en nombre, démolisée d'ailleurs par la situation et se désiant de son chef, avait vu sa retraite se changer en déroute qui se prolongeait jusque là, passant comme une fusée, et jetant la panique et la confusion dans tous les lieux qu'elle traversait. Le gouvernement unitaire achevait ainsi de tomber.

M. de Brenne était alors en train de servir le portage. Sans sourciller ni avoir l'air de s'occuper de ce qui se passait dans la rue, — si vous voulez bien... dit-il.

— Oui, acheva son convive avec la même contenance impassible, je crois, Monsieur, que mon tour est revenu de vous garder.

— Parfaitement, Monsieur.

Et on continua de dîner.

Ce nouvel échange de prisonniers à peine conclu, et les voyageurs n'étant pas encore au dessert, voilà un hussard français, galonné sur toutes les coutures, qui arrive un drapeau à la main, au milieu de la place, devant l'auberge. Il criait d'une voix retentissante : « La paix ! Vive le Premier Consul ! Vive la paix ! Le général Rapp vient d'ordonner à tout le monde de poser les armes. La paix ! la paix ! »

M. d'Hervilliers, ne maîtrisant plus ses impressions, maintenant que tout péril était passé, se précipita vers M. de Brenne, et lui tendit brusquement la main que l'autre ne prit pas.

— La paix ! s'écria-t-il. Eh bien, donne-la-moi, cette paix, mon vieux camarade. Redevenons ce que nous avons toujours été, de vrais et solides amis, comme tu viens de montrer que tu l'étais pour moi. Je n'en resterai pas moins en politique ce que je suis par nature, un incorrigible frondeur de votre république à la nouvelle mode et de vos idées de liberté universelle, un aristocrate, si tu veux...

— Eh bien, qu'est-ce que cela me fait ? interrompit M. de Brenne, qui commençait pourtant à se laisser prendre la main.

— Crois-tu donc, continua M. d'Hervilliers, que je n'aie pas bien vu et senti ce que tu faisais pour moi ? Un tel dévouement...

— Ta ta ta, interrompit encore M. de Brenne, en lui rendant son étreinte. Voilà que toi aussi tu vas tomber dans la phrase. Dirait-on pas qu'on ne bouge que pour ses amis ! Ce qui est fait est fait, n'en parlons plus.

— Mais moi, je m'en souviendrai toujours.

Et ce fut ainsi que finit ce voyage, durant lequel, en un temps et un espace assez courts, M. d'Hervilliers trouva moyen d'être trois fois prisonnier de son ami M. de Brenne et de le faire autant de fois prisonnier à son tour. Ainsi vivaient nos pères, qui, on le voit, eurent aussi leurs querelles, leurs moments de trouble et de crise, mais qui, on le voit encore, pouvaient ne s'en aimer pas moins, malgré les oppositions de partis.

F. SALGUES.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.